

Le 11 janvier 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 11 janvier 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**1-2010**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire et séance extraordinaire du 21 décembre 2009**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**2-2010**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009.

### **Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**3-2010**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 31 décembre 2009, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 31 décembre 2009, ainsi qu'au journal des salaires du mois de décembre 2009, totalisant une somme de 513 948,13 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 893 534,92 \$.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement numéro 14-2009 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90, pour la zone commerciale Cb7 seulement, afin d'ajouter l'usage industriel de fabrication de savon et de composés pour le nettoyage, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale et afin de créer une zone de protection sur le côté sud-ouest**

**Explications de M. le Maire sur le projet de règlement**

Le règlement numéro 14-2009 prévoit des modifications au règlement de zonage de la Ville, ne concernant que la zone commerciale Cb7, laquelle est située au sud-est de la route 230, de biais avec le garage Guy Thibault Pontiac Buick Cadillac ltée, et au sud-ouest du cimetière.

Les modifications visent l'ajout de l'usage industriel de fabrication de savon et de composés de nettoyage, l'augmentation de la marge de recul latérale minimale, qui passerait de 3 mètres à 6 mètres, et la création d'une zone de protection du côté sud-ouest, d'une largeur de 1,5 mètre.

L'usage permis actuellement sur cet emplacement est commercial et il est possible d'y faire de l'entreposage.

Ces modifications ont été demandées par Produits sanitaires Unique. La demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville qui a recommandé au conseil de donner suite à la demande, en prévoyant toutefois des mesures d'atténuation comme la zone de protection et la plantation d'arbres.

Ces modifications sont susceptibles d'approbation référendaire. On doit donc adopter un second projet de règlement et un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 14-2009 peuvent le faire maintenant.

**Commentaires du public**

- Plan d'urbanisme de la Ville vs recommandations du comité consultatif d'urbanisme - Nature des produits en question - Ne devrait-on pas diriger les industries vers le parc industriel? Inquiétudes quant au bruit occasionné par les opérations de l'entreprise.

Réponses :

Lecture par M. le maire de la résolution numéro 21-2009 adoptée par le CCU le 19 novembre 2009 - Les circonstances sont différentes dans chaque cas – L'entreprise doit assurément respecter des normes quant à la sécurité dans le cadre de ses opérations.

- C'est déjà une anomalie de voir une industrie dans un secteur résidentiel. Lorsqu'une entreprise se relocalise, ne devrait-on pas l'obliger à le faire dans un secteur industriel? Coûts de l'achat vs coûts de la relocalisation dans le parc industriel. Voir si la municipalité ne pourrait pas soutenir l'entreprise. Chercher l'aide auprès du député Bernard Généreux.

Réponse :

Le projet est en cours depuis près de 10 ans et plusieurs études ont été faites

pour prévoir son installation dans le parc industriel. Il y a un problème réel de capacité portante. On l'a vu aussi dans le dossier de l'Érablière des Alléghanys inc.

- Il n'y a pas que la capacité portante qui était en cause dans le dossier de l'Érablière des Alléghanys.
- Est-ce que Ville de La Pocatière a tout fait pour éviter cette situation et faire en sorte que l'entreprise soit relocalisée dans le parc industriel? La Ville devrait prendre le leadership de la négociation dans de tels cas. L'odieux de bloquer ce projet revient aux contribuables de ce secteur. La Ville peut-elle garantir que la propriété du contribuable ne perdra pas de valeur et, si c'était le cas, la Ville compensera-t-elle la perte? Aussi, selon les normes de sécurité, la distance entre l'entreprise et les résidences, dans l'éventualité d'un sinistre, est-elle respectée? Combien de camions circuleront sur ce terrain et à quel endroit? Depuis combien de temps n'y a-t-il pas d'entreposage sur ce terrain? Est-ce un droit acquis et, si oui, n'est-il pas éteint?

Réponse :

M. le maire affirme que, selon lui, la Ville a fait tout ce qui est possible pour faciliter le déplacement dans le parc.

- Quand aura lieu la journée d'enregistrement? Qui a le droit de signer le registre?

Réponse :

La date de la journée d'enregistrement sera annoncée dans les journaux après l'adoption du second projet de règlement. L'avis public précisera aussi qui a l'intérêt pour signer une demande de référendum.

- La capacité portante est un faux problème. Il n'y a qu'une question de coûts.
- Les coûts dont on parle sont importants et sont supportés par l'entreprise. Le projet a été revu quand on a reçu l'évaluation des coûts pour la construction dans le parc : coût minimum de 250 000 \$ pour installer des pieux, selon le promoteur. Il y a actuellement un droit pour ce dernier de construire un bâtiment sur cet emplacement et y faire de l'entreposage. Il était cependant consentant à s'astreindre à une marge de recul de 6 mètres au lieu de 3 mètres pour s'éloigner des résidences. Il affirme que la circulation se fera principalement à l'est du bâtiment.

### **Adoption - Second projet de règlement numéro 14-2009**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **Avis de motion - Règlement numéro 1-2010 établissant les taux d'imposition pour l'année 2010**

M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1-2010 établissant les taux d'imposition pour l'année 2010.

Louise Lacoursière, conseillère

### **Avis de motion - Règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010**

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010.

Lise Garneau, conseillère

**Équilibrage du rôle d'évaluation –  
Prochain cycle triennal (2011-2012-2013)**

CONSIDÉRANT que, selon la loi, le rôle d'évaluation doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT que les municipalités de moins de 5000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT que, tel que stipulé aux *Normes de pratique de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, la firme Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation de la Ville et a soumis sa recommandation quant à l'opportunité de reconduire le rôle actuel ou de faire procéder à l'équilibrage du rôle pour 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

**4-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière avise le service d'évaluation de la MRC de Kamouraska qu'elle entend donner suite à la recommandation de la firme Servitech, évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2010, à l'équilibrage du rôle d'évaluation de la Ville pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2011, 2012, 2013.

**Entente sur le traitement des constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales par les cours municipales - Nouvelle annexe A**

**5-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, la nouvelle Annexe A de l'*Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de La Pocatière*;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Marche « Mille et un pas contre le cancer » - 3<sup>e</sup> édition  
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**6-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue, le 25 avril 2010, ou le 2 mai 2010 en cas de mauvais temps, de la 3<sup>e</sup> édition de la marche « Mille et un pas contre le cancer », au bénéfice de l'Association du cancer de l'Est du Québec, sur le parcours apparaissant au plan accompagnant la demande de l'organisme. Cette autorisation est conditionnelle à ce que toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de rues sous sa juridiction soient respectées;

D'AUTORISER, à cette occasion, au besoin, la sortie d'une escorte de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires 2010 de la Ville.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Secrétariat - Embauche d'une employée surnuméraire**

**7-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Hélène Cadieux, de Saint-Pacôme, à titre de secrétaire surnuméraire, sur appel, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Cadieux, pendant qu'elle sera à l'emploi de la Ville, soit celle prévue pour cette catégorie d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Je soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires 2010 de la Ville.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Travaux publics - Embauche d'employés surnuméraires**

**8-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER, à titre d'employés surnuméraires aux travaux publics, sur appel, M. Pierre Bélanger, M. Denis Lévesque et M. Carl Bossé, tous de La Pocatière, dans la catégorie journalier, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de MM. Bélanger, Lévesque et Bossé, soit celle prévue pour ce type d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Je soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires 2010 de la Ville.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Règlement numéro 14-2009 - Est-ce possible de voir un plan du secteur visé et un plan des constructions projetées? – Maquette disponible – L’entrepreneur la montrera après la rencontre
- ✓ Explications sur le processus d’enregistrement au référendum – *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*
- ✓ Taux d’imposition 2010 – Assez bonne majoration de taxes – Prévoit-on maintenir ce taux pour les 4 prochaines années? – Le conseil sera très attentif à éviter les hausses mais ne garantit rien – Dépenses en administration et en loisirs à surveiller davantage – Démolition de l’ancien aréna – Le contribuable offre de trouver quelqu’un pour le faire sans frais pour la Ville – Un comité analysera la question - Confiance des contribuables envers leur conseil municipal – Le conseil a décidé de ne pas augmenter le taux de base régulier en 2010 – Les contribuables seront informés de l’évolution de la hausse de taxes depuis 9 ans – Le conseil fera preuve de prudence mais il y a des projets à réaliser
- ✓ Vocation de l’ancien aréna – Ça paraissait clair et décidé du temps de M. Généreux – Incertitude du conseil actuel – Qu’est-ce qu’on attend pour prendre une décision?
- ✓ Pourquoi le parc industriel a-t-il été prévu sur un terrain glaiseux? Disponibilité des emplacements vs la zone agricole – Ce problème se retrouve presque partout sur le territoire de la Ville
- ✓ Le terrain de la zone Cb7 a-t-il été sondé? Normalement au printemps il devrait y avoir des analyses de sol – Volonté de l’entreprise de rester à La Pocatière
- ✓ Suggestion : Sur le prochain Point de vue, indiquer qui contacter en cas d’urgence ou en regard de dossiers précis
- ✓ Ancien aréna – M. Généreux aurait affirmé publiquement qu’il serait jeté à terre
- ✓ Coûts importants supportés par le CSTPQ pour le remplissage du terrain où il se construit dans le Parc industriel
- ✓ Matières résiduelles – Transport au lieu d’enfouissement de Rivière des Vases - Usine de méthanisation – Retour aux municipalités? – Dossier à l’étude à la MRC
- ✓ Explications sur les taux d’imposition pour un bloc à logements - Modification du nombre de versements de taxes foncières pour ajouter un 6<sup>e</sup> versement?

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**9-2010**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 40.